

vorhergehenden Regestes (AH 54/145) an.

Konzept, von Beat Jakob II. Zurlauben - AH 54, 361^V

146

1711 November 15.

A

SCHREIBEN DES [SECRETAIRE D'AMBASSADE] BAPEAUME [AN DEN FRANZ.
MINISTER JEAN-BAPTISTE DE COLBERT, MARQUIS DE TORCY]

Gröbli/Ambassador du Luc 71-75

"Les Conferences reiteréz que Mgr L'ambassadeur [François-Charles de Vintimille, Comte du Luc] eut avant hier avec M.M.^{rs} les deputéz au Louable Canton de fribourg, ont si fort augmentés son Rhume qu'a peine sa violente toux luy a t'elle permis d'entendre la lecture et la lettre dont vostre Excellence l'a honoré le 12.^e Comme M.^r [der Secrétaire-Interprète, Laurent Corentin] de la Martinier est absent, et M.^r L'ambassadeur n'est pas en estat de dicter pour Repondre, il me Commands Monseigneur d'avoir L'honneur de vous rendre Compte de ce que j'ay entendue dans la premiere Conversation qui a estés publique.

M.^r [Jean-Pierre Boccard, Herr] de Grangette premier desputés [Freiburgs] fit, Monseigneur, une longue Enumeration de tout cequi s'est passé depuis le Commencement de l'affaire en question, Jl detailla toutes les demarches de son Canton et Celles de Mgr. l'ambassadeur auprès du L. Corps helvétique, et nous l'at prouver pars ses discours estudiés que ses superieurs [Schultheiss und Rat] n'avoient en aucune facon Connivé dans L'entreprise de Mr. [Jean-Frédéric de] diesback [dieser hatte damals seine Entlassung herausgefordert und ist in der Folge aus den franz. in die holländischen Dienste übergetreten]; qu'ils desapprouvent entierement sa Conduitte, et qu'ils ne Cherchoient en toute occasion qu'a marquer leur extreme envie de plaire au Roy [Ludwig XIV.] et meriter de plus en plus la Continuation des graces de sa Majestés, que leur petit et grand Conseil avoient estés trois joutes assemblés pour deliberer sur leur affaire dudict S.^r diesback et qu'enfin ils avoient resolu d'envoyer une deputation a Mgr. L'ambassadeur pour L'assurer qu'ils n'approuveroient Jamais les demarches de leurs bourgeois, qu'il ne trouveroit aucune aide ny assistance de la part de son superieur[!], qu'ils protestoient que ... diesback n'auroit pas un de leurs

54/146

sujet dans le [für den span. Kriegsschauplatz bestimmten] Regiment qu'il pretends lever, soit pour officier ou soldat, pas mesme un valet, et qu'ils n[e] souffroient jamais aussi que le Corps portât le nom de Regiment suisse, que tout Cela deduit et veu leurs bonnes intentions ils esperoient de la Clemence du Roy et de la bonté de Mgr. l'ambassadeur qu'il ordonneroient le traité des sels que les fermiers leur avoient refusé, qu'au surplus leurs seigneurs superieurs avoient receû des nouvelles de Lyon qui leur apprennoient que Mr l'intendant avoit deffendu la sortie des especes [d'or et d'argent - Ertrag, den die Freiburger Käsehändler in Frankreich erzielt hatten]¹, qu'ils suplioient son Excellence leur prcourer [=procurer] la main levée en faveur de leur patriotes.

M.^r [Franz Niklaus?] de V o n d e r w e i d second deputed prit la parole, Monseigneur, et recita peu près la mesme Chose que son Confrere en adjoutant que son Canton estoit le seul lezé dans l'affaire presente, qu'on ignoroit pas a fribourg que Mess.^{rs} [Bürgermeister und Rat] de Zurick et [Schultheiss und Rat] de berne avoient offert audict ... diesback officiers et soldats, que seigneurs sup.^{rs} estoient a plaindre parsque les sujets des Cantons protestans jouissent des graces du Roy a lion dans le temps que les leurs [gemeint Kaufleute] qui n'avoient rien a se reprocher estoient privés de la mesme grace, Cet ordre n'ayant estés donnés que pour eux seuls, que luy Vonderweid avoit estés un des Commissaire nommées par le Conseil pour examiner diesback et sa Capitulation avec les hollandois, qu'il ne luy avoit montré qu'une mauvaise papperasse Ce sont les propres termes dont il s'est servie, en disant que Ce n'estoit que la Copie et qu'il n'avoit point porté l'original; que le diesback ayant sceû que le vent n'estoient point favorable pour luy dans leurs assemblée estoit sorty furtivement de fribourg et a l'insceû de les superieurs, Concluant ainsi que m.^r de grangette que son Canton estoient digne des bien faits du Roy ..."².

1) s. Bodmer/Economie alpestre 92

2) Hier bricht der Text ab.

Kopie, in franz. Sprache, wohl von der franz. Ambassade zuhanden von Stadt- und Amtsrat B e a t J a k o b II. Zurlauben angefertigt.
AH 54, 362-363 - Blatt 363^v leer